

13 octobre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65^{ème} Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la Réunion plénière de l'Assemblée générale sur le
suivi de l'Année internationale du microcrédit**

Excellences,
Distingués délégués,

Notre réunion plénière de ce 13 octobre 2010 est consacrée au suivi de l'Année internationale du microcrédit. Ceci me paraît particulièrement pertinent pour au moins deux raisons.

D'une part, il est important que les thèmes portés à l'attention de la communauté internationale lorsqu'une année internationale y est consacrée ne tombent pas dans l'oubli par la suite. Il y va de notre crédibilité. La publication du 'Livre bleu' et la création du groupe consultatif sur les secteurs financiers accessibles à tous avaient déjà posé des jalons importants à cet effet.

D'autre part, notre réunion a lieu juste trois semaines après la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La microfinance a un rôle essentiel à jouer pour la réalisation de ces objectifs. Qu'il suffise de penser à l'amélioration de l'accès des femmes aux services financiers et, par là, le renforcement de leur autonomisation, les effets indirects positifs sur la scolarisation et les soins de santé des enfants.

La microfinance est un instrument important pour l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. La croissance considérable de la microfinance depuis quelques années peut être qualifiée de succès.

Cette évolution a été favorisée par un solide partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Des pratiques innovantes et de nouveaux acteurs sont apparus. Ces développements sont réjouissants. Mais pourtant, il nous faut faire davantage.

Le rapport du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté nous montre en effet un certain nombre de limitations.

La pénétration géographique est inégale, les zones rurales restent souvent exclues. De manière générale, la microfinance a des difficultés à atteindre les populations les plus démunies. Mais surtout, une autre constatation fondamentale est que si la microfinance contribue à améliorer la vie des pauvres, elle ne parvient pas à les faire sortir durablement de la pauvreté.

La microfinance ne favorise pas suffisamment la création d'activités productives. Elle a pourtant un important potentiel pédagogique et d'initiation aux mécanismes et aux activités de marché, notions qui manquent souvent aux populations pauvres.

Nous devons tirer les leçons des expériences faites jusqu'à aujourd'hui et ainsi mieux exploiter le potentiel de la microfinance. Tout comme nous avons su faire évoluer le concept initial du microcrédit à celui de la microfinance, pour mieux refléter l'élargissement de la gamme des services financiers offerts, il faut maintenant prendre les mesures adéquates pour concrétiser la notion de financement accessible à tous et assurer ainsi que le secteur financier favorise la création d'emplois et d'activités productives et soit ainsi au service des plus pauvres et de l'ensemble de la société.

Excellences,
Distingués délégués,

A cet effet, je vous invite à considérer les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport. Je vous souhaite un débat productif.